



.....
CABINET
.....

SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE
NATIONAL D'ORGANISATION DE LA FETE
NATIONALE DU 11 DECEMBRE

Appel à proposition pour la conception et la réalisation du visuel du 58^e anniversaire de la fête nationale du Burkina Faso

I. PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la commémoration du 58^e anniversaire de la fête nationale du Burkina Faso à Manga, Chef-lieu de la Région du Centre-Sud, Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Président du Comité National d'Organisation (CNO), lance un appel à proposition pour la conception et la réalisation du visuel de l'évènement.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte à toute personne physique ou morale, établie au Burkina Faso ou non, justifiant des qualités requises pour la conception et la réalisation de créations graphiques.

III. PRIX

Le Comité National d'Organisation de la fête nationale du 11 décembre 2018 s'engage à primer les trois (03) premières œuvres, selon les montants ci-après :

- 1^{er} prix : 700 000 FCFA ;
- 2^e prix : 250 000 FCFA ;
- 3^e prix : 100 000 FCFA.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

L'offre doit être composée de :

- une seule proposition de création graphique présentée en couleur, tirée sur papier aux formats A3 et A5 et une version numérique sur clé USB ;
- une note explicative de la création, en une page maximum ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une lettre de soumission.

V. CRITERES DE SELECTION

L'œuvre à réaliser sera l'identité visuelle de la commémoration du 58^e anniversaire de la fête nationale du 11 décembre. Par conséquent, elle doit refléter le thème de la célébration de cette année qui est : « **Bonne gouvernance et équité sociale pour une nation forte et prospère** ».

En outre, elle doit mettre en valeur les potentialités de la région du Centre-Sud dont le chef-lieu Manga abrite la célébration nationale de l'événement.

Outre les instructions ci-dessus mentionnées, seront pris en compte les critères suivants :

- posséder les qualités d'évocation traduisant le thème et les objectifs de l'évènement ;
- être simple, original, attrayant et lisible ;
- être reconnaissable à distance ;
- évoquer les éléments innovants de la création en audiovisuel ;
- être utilisable sur différents supports en Afrique et ailleurs : tout type de papier, bâche, plastique, bois, fer, aluminium.

VI. MODALITES DE SELECTION

Un jury sera mis en place en vue de la sélection des offres présentées. Les conclusions du jury sont validées par le Conseil des Ministres. Seules les offres reçues dans les délais seront examinées.

VII. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers devront être déposés sous plis fermés, avec la mention « Appel à proposition pour la conception et la réalisation du visuel du 58^e anniversaire de l'indépendance du Burkina Faso », au **Secrétariat Permanent du Comité National d'Organisation de la fête nationale du 11 décembre** sis à Ouaga 2000, non loin de la mosquée en construction.

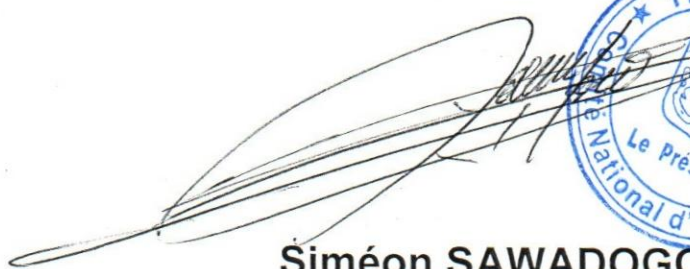
La date limite de dépôt et de réception des dossiers de soumission est fixée au **vendredi 31 août 2018 à 16 heures 30 minutes**.

VIII. RESERVES

Le Comité National d'Organisation de la fête nationale du 11 décembre se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel.

En outre la sélection d'une œuvre ne donne pas lieu à la conclusion d'office d'un contrat de reproduction par les instances du CNO avec l'auteur de celle-ci.

Toutes les œuvres primées deviennent la propriété de l'Etat burkinabè ; les auteurs s'engagent ainsi à remettre au commanditaire les copies de leurs œuvres sous format de travail.



Siméon SAWADOGO
Officier de l'Ordre National